

COORDONNÉES

Siège social :
1 rue François Prat -86000 POITIERS
Accueil :
Tél. : 05.49.61.17.35
Fax : 05.49.61.66.51
Site et E-mail :
Site officiel : <http://foot86.fff.fr>
Email : district@foot86.fff.fr
Horaires d'ouverture :
Lundi 9h30 – 17h30
Mardi au vendredi : 13h30 – 17h30

SOMMAIRE

Partenaire.....	p. 2
Avis aux clubs.....	p. 4
Avis aux éducateurs.....	p. 10
Avis aux arbitres.....	p. 11
PV Commission Sportive.....	p. 12
PV Commission Féminine.....	p. 14
PV Commission Jeunes.....	p. 18
PV Commission Litiges et Contentieux.....	p. 21
PV Bureau Arbitrage.....	p. 25
Informations diverses.....	p. 28
Mini-jeu.....	p. 32

AGENDA DE LA SEMAINE

Lundi 17 mars :

- Réunion avec les clubs de D5

Mardi 18 mars :

- Commission des Jeunes
- Commission d'Appel

Mercredi 19 mars :

- Détection U14G

Jeudi 20 mars :

- Commission de Discipline
- DF Coach Jeunes – Certification

Vendredi 21 mars :

- Arbitrage – prépa Ligue

JOURNÉE DES FÉMININES



Plus d'informations et questionnaire à remplir page 5

RÉUNIONS DE SENSIBILISATION

Nous organisons, en partenariat avec le CDOS et les services de l'Etat, 4 réunions d'information sur la lutte contre les incivilités à destination de tous les clubs du département. Plus d'informations page 4.

OPÉRATION MINI-BUTS

La FFF relance l'opération Mini-buts afin de déstocker les paires restantes.
Fin de l'opération le 23 mars 2025

Plus d'informations page 6

BUT POUR ELLES 2025

L'appel à projets FDJ est ouvert, dossier de candidature à déposer avant le **31 mars 2025**.

Lien d'inscription page 5

PARTENAIRE DE LA SEMAINE

 **INTERSPORT**
CHASSENEUIL
POITIERS
CHÂTELLERAULT
SAINT-BENOÎT
Clubs • Collectivités • Entreprises



PARTENAIRE



OFFRE SPÉCIALE BALLONS 2025

uhlsport

jusqu'à -45%

TAILLE 5

TOP COMPÉTITION

ELITE PRO COMPETITION
Réf. 1001786012000
01 blanc/marine/rouge/or



90€
49,50€

COMPÉTITION OU ENTRAÎNEMENT HAUT DE GAMME TOP

ATTACK ADDGLUE
Réf. 1001765
01 blanc/royal/bleu
02 blanc/rouge/argent



40€
24€

ENTRAÎNEMENT

↑
SOCCER PRO ADDGLUE
Réf. 1001767
01 blanc/noir/jaune fluo



30€
18€

25€
15€



ELITE CLUB TRAINING
Réf. 1001748042000
04 jaune fluo/marine/orange fluo/cyan

TAILLE 4

U9 À U12

TEAM
Réf. 1001775
04 jaune fluo/marine/blanc



19,50€
11,70€

TAILLE 3

U5 À U8

TEAM
Réf. 1001775
06 bleu glace/marine/blanc



19€
11,40€

✉ interclub86@reseau-intersport.fr
☎ 05.49.30.11.86 ou 07.45.64.83.58

Les prix affichés sont en TTC. Offre réservée exclusivement aux clubs, collectivités et entreprises.
Offre valable jusqu'au 31 MAI 2025. Offre valable sur les coloris proposés sur le flyer. Dans la limite des stocks disponibles.
Non cumulable avec d'autres promotions en cours. Hors contrat club ou partenariat en cours. Ne pas jeter sur la voie publique. Sous réserve d'erreurs ou d'omissions.

INTERSPORT
PARTENAIRE OFFICIEL





OFFRE SPÉCIALE BALLONS 2025 +de choix !

TAILLE 4



TOP FUTSAL

SALA MATCH ADDLQUE
Réf. 1001780
01 jaune fluo/bleu marine/rouge fluo



40€
24€

TAILLE 5



COMPÉTITION OU ENTRAÎNEMENT HAUT DE GAMME TOP

TIRO COMPETITION
Réf. HT2426
blanc/rouge/bleu/noir



50€
32,50€

TAILLES 3, 4, 5

ENTRAÎNEMENT



TIRO CLUB
Réf. HZ6913 blanc/rose
Réf. HZ4168 blanc/bleu
Réf. HT2430 blanc/noir
Réf. HZ4167 vert fluo/noir

20€
13€

✉ interclub86@reseau-intersport.fr
☎ 05.49.30.11.86 ou 07.45.64.83.58

Les prix affichés sont en TTC. Offre réservée exclusivement aux clubs, collectivités et entreprises.
Offre valable jusqu'au 31 MAI 2025. Offre valable sur les coloris proposés sur le flyer. Dans la limite des stocks disponibles.
Non cumulable avec d'autres promotions en cours. Hors contrat club ou partenariat en cours. Ne pas jeter sur la voie publique. Sous réserve d'erreurs ou d'omissions.





AVIS AUX CLUBS

RÉPARTITION DES CLUBS AUX RÉUNIONS DE SENSIBILISATION

Le District de la Vienne de Football, en partenariat avec le CDOS et les services de l'Etat, organise 4 réunions d'information sur la lutte contre les incivilités à destination de tous les clubs du département.

Le président du club, accompagné d'un dirigeant, ainsi que le Maire de la commune sont conviés à ce moment d'échanges.

Répartition des clubs

Lundi 31 mars 2025 - Salle des fêtes - rue de la Poste - 86320 SILLARS

Adriers, Availles Limouzine, Bouresse, Chauvigny, Dienné, Fleuré, Haims, Jardres, Jouhet Pindray, La Chapelle Viviers, Leignes sur Fontaine, Mazerolles Lussac, Montmorillon, Nalliers, Paizay le Sec, Pouillé Tercé, Pressac, Queaux-Moussac, Saulgé, Sillars, St Savin St Germain, 3 Vallées 86, Usson - L'Isle, Valdivienne, Vallée du Salleron, Villeneuve,

GJ 3 Vallées 86, GJ Vallée Vienne et Moulière Chauvigny.

Lundi 7 avril 2025 - Lieu à définir

ACG Foot Sud 86, Aslonnes, Blanzay, Brion St Secondin, Champagné St Hilaire, Châtain, Château Larcher, Coulombiers, Croutelle, Fontaine Le Comte, La Chapelle Bâton, Les Roches La Villedieu, Ligugé, Lusignan, Mignaloux Beauvoir, Nieuil L'Espoir, Nouaillé, Payroux Charroux-Mauprévoir, Poitiers 3 Cités, Poitiers Beaulieu, Poitiers CEP 1892, Rouillé, Savigné, Savigny L'Evescault, St Benoît, St Julien L'Ars, St Maurice Gençay, St Saviol, Smarves Iteuil, Sommières St Romain, Valence en Poitou Olympique Club, Valence en Poitou – Couhé, Vernon, Vivonne, Vouneuil Béruges,

GJ Espoir Sud Poitiers, GJ Val de Vonne, GJ Foot Sud 86.

Lundi 14 avril 2025 - Salle des fêtes Georges Angéli - 7 avenue Jean Jaurès - 86210 VOUNEUIL SUR VIENNE

Antoigné, Antran, Archigny, Availles en Châtellerauld, Beaumont St Cyr, Bonnes, Bonneuil Matours, Buxerolles, Buxeuil, Cenon sur Vienne, Cernay St Genest, Chasseneuil-St Georges, Châtellerauld Portugais, Châtellerauld Réunionnais, Châtellerauld SO, Colombiers, Coussay les Bois, Dissay, Ingrandes, Lavoux-Liniers, Leigné sur Usseau, Les Ormes, Montamisé, Naintré, Ouzilly, Oyré-Dangé, Ozon, Pleumartin La Roche Posay, Poitiers ASAC, Poitiers BAROC, Poitiers Gibauderie, Sèvres Anxaumont, St Rémy sur Creuse, Thuré-Besse, Usseau, Vicq sur Gartempe, Vouneuil sur Vienne,

GJ Antoigné Ingrandes, GJ Avenir 86, GJ Dissay Beaumont, GJ Montasèvres,

Lundi 12 mai 2025 – Lieu à définir

ASM, Avanton, Beuxes, Biard, Boivre Sporting Club 2015, Ceaux- La Roche, Champigny, Cissé, Coussay en Mirebeau, Jaunay Marigny, La Pallu, L'Envigne, Les Trois Moutiers, Loudun, Migné Auxances, Mirebeau, Moncontour, Monts sur Guesnes, Neuville, Nord Vienne, Orches, AS Poitiers 86, Stade Poitevin, Poitiers Portugais, Quinçay, Sammarçolles, St Christophe, Saint Léger de Montbrillais, Vendelogne, Vouillé Latillé,

GJ Sud Haut Poitou



JOURNÉE DES FÉMININES

Cette année la journée des féminines, véritable fête départementale du football féminin se déroulera le samedi 26 avril 2025 sur les installations de Nieuil l'Espoir. Elle sera placée **sous le signe de l'amusement et sans esprit de compétition** et aura pour thème l'Euro Féminin 2025.

Les féminines licenciées ou non des catégories suivantes seront amenées à participer à des oppositions mais également à des animations :

- U6-U8F
- U9-U10F
- U11-U13F
- U15F
- U18F

Le nombre d'engagements étant limité à 12 équipes maximum pour les catégories U11-U13F, U15F et U18F afin de permettre un temps de jeu adapté à chaque équipe, ne perdez pas de temps pour vous engager.

Dans un 1^{er} temps, nous engagerons une équipe par club. Si vous souhaitez inscrire des équipes supplémentaires elles seront placées sur liste d'attente. Nous ferons un point après le 31 mars en fonction des engagements.

Pour organiser au mieux cette journée, merci de répondre au questionnaire ci-après avant lundi 31 mars 2025 : <https://forms.gle/sMVEeHvJX31w88U48> (merci de répondre même si vous ne souhaitez pas participer).

Celui-ci nous servira :

- à évaluer le nombre de joueuses par équipe
- à compléter les équipes si nécessaire ; la journée étant ouverte aux non-licenciées
- à créer des plateaux équilibrés, dans la mesure du possible
- à créer des groupes d'éducateurs sur WhatsApp

FONDACTION DU FOOTBALL – BUT POUR ELLES 2025 Ouverture de l'appel à projets FDJ

Le Fondaction du Football et FDJ lancent une nouvelle édition de l'appel à projets « Buts pour Elles ». Chaque but marqué jusqu'à la fin de la saison par les équipes féminines (D1 et D2) et masculines (L1) des deux clubs partenaires de la FDJ, l'Olympique de Marseille et le Paris Saint-Germain, sera converti en dotation financière destinée à des actions faisant la promotion du football féminin.

Douze clubs de football amateur seront récompensés sur l'ensemble du territoire national. Les initiatives retenues porteront sur **l'accès au football pour toutes, la féminisation de l'encadrement et de la gouvernance et la performance**. Si, parmi les actions citoyennes que vous développez au club, vous avez une action ou un projet programmé en 2025 ayant pour thématique la féminisation, n'hésitez pas à concourir à cette nouvelle édition de « Buts Pour Elles ». Le dossier est simple et rapide à compléter.

Le dossier de candidature est accessible sur le lien suivant :

<https://fondactiondufootball.wiin.io/fr/applications/buts-pour-elles-2025>

Attention les projets peuvent être déposés jusqu'au 31 mars 2025.

L'équipe du Fondaction est à votre disposition pour vous fournir toute précision sur cet appel à projets et vous aider à déposer votre dossier de candidature.

Contact : fballet@fondactiondufootball.com



OPÉRATION DESTOCKAGE MINI-BUTS - INFORMATIONS

À la suite de l'opération mini-buts, à l'attention des clubs, qui a connu un franc succès au cours de ces deux dernières saisons, et afin de déstocker les 2 100 paires restantes de cette opération, la FFF propose aux clubs éligibles de commander 2 paires de mini-buts au maximum, financées à 80%, pour améliorer les conditions de pratique du football chez les jeunes. Toutefois, seuls les 1 000 premiers clubs qui commanderont auront la capacité d'être servis compte tenu des stocks restants. Le reste à charge pour ces clubs serait donc seulement de 20%.

Sont éligibles à l'opération :

- Les clubs ayant au moins 10 licencié(e)s pratiquant(e)s U6-U9 F/G au 1er février 2025
- Les clubs ayant au moins 10 licenciées pratiquantes U10F-U11F au 1er février 2025

Ainsi, ces clubs auront uniquement la possibilité de commander :

- 2 paires de mini-buts pliées à 312 € TTC livraison incluse (soit 62,4 € à la charge du club)
- OU
- 2 paires de mini-buts réversibles à 980 € TTC livraison incluse (soit 196 € à la charge du club)

Cette opération se déroule **jusqu'au 23 mars 2025 inclus** sur le site [Le Corner](https://lecorner.fff.fr/), la plateforme d'achat de la FFF.

Pour toute question nous vous invitons à les contacter à l'adresse mail : lecorner@fff.fr

Vous trouverez ci-dessous une procédure de connexion sur la plateforme Le Corner :

Commande Le Corner – Clubs

Pour commander sur le site Le Corner (<https://lecorner.fff.fr/>), il est nécessaire de disposer de l'habilitation acheteur Le Corner sur Portailclubs (<https://portailclubs.fff.fr/>)

Si le club ne dispose pas de compte Portailclubs :

- **Etape 1 :** Créez un compte FFF et connectez-vous à Portailclubs en identifiant un **administrateur** (voir la vidéo « Comment créer un compte ? » : <https://www.youtube.com/watch?v=fe1NYG-AwRY>).
- **Etape 2 :** La Ligue doit valider le compte Portailclubs
- **Etape 3 :** Après validation de la Ligue, connectez-vous avec votre compte FFF sur lecorner.fff.fr via le bouton « Mon compte » en haut à droite de la page Le Corner (<https://lecorner.fff.fr/connexion?back=my-account>)
- **Etape 4 :** La connexion est réussie si vous atterrissez sur la page ci-dessous. Vous n'avez plus rien d'autre à faire :



- Si un message d'erreur apparait, nous vous invitons à vous assurer que l'utilisateur du club dispose bien d'un compte administrateur sur Portailclubs. Si besoin, vous pouvez contacter votre District/Ligue d'appartenance.
- **Dans le cadre de l'opération destockage mini-buts, le club recevra son code promotionnel par mail quelques heures après sa première connexion au Corner (à condition que le stock de mini-buts soit toujours disponible).**

Pour commander sur le site Le Corner (<https://lecorner.fff.fr/>), il est nécessaire de disposer de l'habilitation acheteur Le Corner sur Portailclubs (<https://portailclubs.fff.fr/>)

Si un utilisateur dispose déjà d'un compte Portailclubs avec le profil administrateur :

- En tant qu'administrateur du club, il aura automatiquement l'habilitation Acheteur Le Corner sur Portailclubs, et pourra commander sur Le Corner.
- Toutefois, il est nécessaire de s'assurer que le club se soit connecté au moins une fois au Corner avec un compte administrateur en réalisant les démarches décrites précédemment.
- L'administrateur peut également donner l'habilitation Acheteur Le Corner à un autre utilisateur Portailclubs du club (depuis la rubrique « Administrateur », puis « Liste des utilisateurs » sur Portailclubs)
- **Dans le cadre de l'opération destockage mini-buts, le club recevra son code promotionnel par mail quelques heures après sa première connexion au Corner (à condition que le stock de mini-buts soit toujours disponible).**



CDOS – TROPHÉE JEUNE BÉNÉVOLE 2024

Le Comité Départemental des Médaillés de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement Associatif et le Comité Départemental Olympique et Sportif de la Vienne, récompensent les jeunes bénévoles (moins de 30 ans) s'impliquant dans leur discipline en participant à la gestion de leur comité départemental et/ou de leur club sportif.

Pour en savoir plus et découvrir les critères de classement des candidats, télécharger la **plaquette de présentation** [en cliquant-ici](#).

Un jury choisira, parmi les 5 candidats retenus, le plus valeureux, méritant le Trophée du Jeune Bénévole de l'année.

Le formulaire est un PDF à télécharger, une fois complété, merci de le renvoyer à vienne@franceolympique.com

[Cliquez-ici pour télécharger le PDF.](#)

CDOS – FORMATIONS / SOIRÉES THÉMATIQUES

Ci-dessous, **la liste des différentes formations et soirées organisées par le CDOS**, ainsi que les liens pour s'inscrire :

Formations professionnelles :

- Samedi 5 avril de 9h à 17h : « **Le management associatif** »
Lien d'inscription : [Cliquez-ici](#)
- Lundi 14 avril de 9h à 17h : « **La préparation mentale** »
Lien d'inscription : [Cliquez-ici](#)
- Lundi 12 mai de 9h à 17h : « **Découverte et appropriation de ChatGPT et autres IA génératives** »
Lien d'inscription : [Cliquez-ici](#)
- Vendredi 16 mai de 9h à 17h : « **La comptabilité d'une association** »
Lien d'inscription : [Cliquez-ici](#)
- Jeudi 22 mai de 9h à 17h : « **Savoir communiquer en interne et en externe** »
Lien d'inscription : [Cliquez-ici](#)
- Samedi 14 juin de 9h à 17h : « **Mieux gérer son temps et ses priorités** »
Lien d'inscription : [Cliquez-ici](#)

Formations de jeunes dirigeants :

Pour contribuer au renouvellement des dirigeants du mouvement sportif

Cette formation est constituée de 6 modules qui se déroulent en présentiel et en visio (en soirée, de 3h maximum), de janvier à avril 2025.

Même si vous avez certains modules précédents, vous pouvez vous inscrire.

Lien d'inscription : [Cliquez-ici](#)



ASSTV – ATELIERS

Ateliers "Risque chimique" (1/2 journée)

Selon le code du travail, les salariés exposés aux risques chimiques doivent être sensibilisés. Repérer les expositions est une première étape pour la mise en œuvre de moyens de protection adaptés, permettant de préserver leurs santé et sécurité.

A ce titre, l'ASSTV vous propose trois « Ateliers d'une demi-journée » pour vous accompagner dans l'identification des dangers et des risques liés aux risques chimiques, la mise en place d'une démarche de prévention.

- Le jeudi 12 juin 2025 (9H-12H)
- Le jeudi 16 octobre 2025 (9H-12H)

Atelier "Réfèrent Santé Sécurité au Travail" (sur 2 jours)

Depuis 2012, chaque entreprise a l'obligation de nommer un Réfèrent Santé Sécurité au Travail (RSST). Soit l'entreprise dispose déjà des compétences en interne, soit elle doit former un salarié.

A ce titre, l'ASSTV vous accompagne dans la mise en place de vos obligations.

- Le jeudi 20 et le vendredi 21 mars 2025 (9H-12H et 13H30-17H00)
- Le jeudi 26 et le vendredi 27 juin 2025 (9H-12H et 13H30-17H00)

Ateliers "Travail sur écran" (2 heures)

L'ASSTV vous propose un atelier afin de vous accompagner dans l'identification de ces risques et la mise en place d'actions de prévention :

- Le mardi 25 mars 2025 (14H-16H)

Vous trouverez le détail de tous les ateliers sur leur site www.asstv86.fr ou en cliquant [ICI](#)

Pour de plus amples informations, n'hésitez pas à les contacter sur l'adresse : sensibilisation@asstv86.fr

GUID'ASSO 86 – FORMATION DES BÉNÉVOLES

Guid'ASSO 86 propose un parcours de formation à la gestion associative pour les bénévoles et dirigeants associatifs.

Le parcours se décline en 5 modules théoriques + un stage pratique gratuit pour les bénévoles et pris en charge par Qualiopi ou OPCO pour les salariés.

Le parcours se tient à Poitiers au cours du 1er semestre 2025.

Jour 2- **15 mars 2025** – L'association, son organisation et la gouvernance.

Jour 3 – **12 avril 2025** – Les finances associatives, principes de base et mobilisation des ressources.

Jour 4 – **17 mai 2025** – Les ressources humaines associatives, la place des bénévoles et autres forces vives.

Jour 5 – **14 juin 2025** – Le projet associatif et sa déclinaison en projet d'activité ou événement.

Vous avez également la possibilité de vous inscrire sur 1 module si vous n'avez pas la possibilité de vous inscrire sur les 5 modules.

C'est un parcours théorique avec suivi individualisé proposé à tous les types d'associations, employeuses ou non, sans distinction de secteur d'activités.

L'objectif est d'étudier/anticiper/conforter/améliorer leur modèle socio-économique face aux fragilités potentielles ou prévues en matière de forces vives et/ou de ressources financières (fonds propres, subventions, mécénat, etc...).

Pour tous renseignements et inscription, vous pouvez contacter Monsieur Mancino Patrice à l'adresse mail suivante : vieasso@guidasso86.fr



GUID'ASSO 86 - FORMATIONS

Guid'ASSO 86 propose un parcours de formation et d'accompagnement de 7 jours gratuit sous 4 modules :

- REPENSER LE MODELE SOCIOECONOMIQUE DE SON ASSOCIATION (2 jours)
- DEFINIR LA STRATEGIE POUR FAIRE EVOLUER SON MODELE SOCIOECONOMIQUE (2 jours)
- CONDUIRE LE CHANGEMENT EN MOBILISANT LES BENEVOLES ET LES PROFESSIONNELS (2 jours)
- BILAN ET PERSPECTIVES (1 jour)

Ce parcours est à destination des associations de 0 à 10 salariés afin de leur permettre de repenser leur modèle économique, leur organisation et leur gouvernance, tout en associant théorie et cas pratiques personnalisés.

Si votre association s'interroge sur son modèle socioéconomique, sur l'engagement et le renouvellement des bénévoles, la confrontation des baisses des subventions et à la hausse des coûts de fonctionnement (etc.), ce parcours de formation peut aider votre structure.

Vous trouverez les dates et d'autres informations liées à ce parcours de formation ci-dessous.

MODULE 1

REPENSER LE MODÈLE SOCIOÉCONOMIQUE DE SON ASSOCIATION

Durée : 2 Jours (17 et 18 Avril)

Journée 1 :

Matin : Partie théorique

Après-midi : Partie pratique (diagnostic en groupe)

Journée 2 :

Matin : Partie pratique (diagnostic structure participante)

Après-midi : Partie pratique (diagnostic structure participante)

MODULE 2

DÉFINIR LA STRATÉGIE POUR FAIRE ÉVOLUER SON MODÈLE SOCIOÉCONOMIQUE

Durée : 2 jours (26 et 27 juin)

Journée 1 : Matin : Partie théorique

Après-midi : Partie pratique (en groupe)

Journée 2 : Matin : Partie pratique (structure participante)

Après-midi : Partie pratique (structure participante)

MODULE 3

CONDUIRE LE CHANGEMENT EN MOBILISANT LES BÉNÉVOLES ET LES PROFESSIONNELS

Durée : 2 jours (31 août et 1 septembre)

Journée 1 : Matin : Partie théorique

Après-midi : Partie pratique

Journée 2 : Matin : Partie pratique

Après-midi : Partie pratique

MODULE 4

BILAN ET PERSPECTIVES

Durée : 1 jour (21 Novembre)

Journée 1 : Matin : Accompagnement individuel

Après-midi : Retour en grand groupe

COMITÉ DE SUIVI : BILAN (Semaine du 8 au 13 décembre)

Pour vous inscrire, vous pouvez envoyer votre candidature en remplissant le formulaire suivant : <https://framaforms.org/formulaire-de-candidature-1730994025>

Les inscriptions impliquent d'être présent sur l'ensemble des modules.

Pour toutes informations complémentaires sur ce parcours vous pouvez envoyer un mail à l'adresse suivante parcoursMSE@guidasso86.fr



AVIS AUX ÉDUCATEURS



Saison 2024 - 2025

CERTIFICATS FÉDÉRAUX INITIATEURS

FORMATION	LIEU	DATES	HORAIRES
CFI U6-U9	Poitiers	26/02 et 23/04/2025	09h00-17h00
CFI U10-U13	Poitiers	25/02 et 22/04/2025	09h00-17h00
CFI U14-U19	Poitiers	27/02 et 24/04/2025	09h00-17h00
CFI Séniors	Poitiers	28/02 et 25/04/2025	09h00-17h00

Les inscriptions pour les sessions d'avril sont fermées, seuls les participants à la première formation sont conviés à la seconde.

CERTIFICATIONS

CERTIFICATION	LIEU	DATES	HORAIRES
CFF2 / CFF3	A la demande auprès des conseillers techniques de secteur		



AVIS AUX ARBITRES

En cas d'empêchement, à compter du **vendredi soir (17h30)**, il est demandé aux arbitres de contacter le club recevant et le Président de la CDA.

Du lundi au vendredi, il est demandé aux arbitres d'adresser des mails au District (et non par téléphone) pour toute demande ou modification.

STAGE JEUNES ARBITRES 30-03-2025

Un second stage de formation pour l'ensemble des arbitres jeunes (officiels et stagiaires) du District de la Vienne aura lieu le :

Dimanche 30 mars 2025

Le planning prévisionnel a été envoyé par mail.

Rendez-vous à 8h45 au siège du District de la Vienne de Football (1 rue François Prat à Poitiers) pour les participants - fin prévue vers 16h45 au District.

Le petit déjeuner et le déjeuner seront offerts.

La partie pratique se réalisera sur **le complexe sportif de St Eloi (terrain synthétique)** rue de l'Elorn à Poitiers (à 1.5 km du District, trajet en footing collectif à l'aller à échauffement, trajet retour à pied).

Réponse obligatoire **avant le mercredi 26 mars prochain** (date limite pour communiquer le nombre de repas) via le Google Forms ci-dessous :

<https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSfM3-KLt-DILL9uQCmcLZth4Bil6z8N9Ma20dIecagMVUO9kg/viewform?usp=header>

Pensez à prévoir :

- une tenue sportive + paire de baskets (début du stage et activité en salle)
- vos équipements arbitre : sifflet + cartons + crampons (moulés)
- une tenue d'arbitre pour l'activité terrain (+ coupe-vent / kway / sweat selon les conditions météo)
- votre tee-shirt d'échauffement District / UNAF 86 (il sera remis pour ceux ne l'ayant pas récupéré)
- du matériel de prise de note
- le nécessaire pour se doucher
- une bouteille d'eau.



COMMISSION SPORTIVE

Réunion du mercredi 12/03/2025 Procès-verbal n° 22 Par consultation électronique

Président M. Éric MAIOROFF
Présents MM. Grégory BOUCHET, Christian DELCEL, Philippe GUILBAULT et Jean-Louis OLIVIER

Approbation du PV n°21 sans modification

MATCHS EN RETARD

Prochaines dates de rattrapage :

- 23 mars pour les équipes éliminées des Coupes et Challenges
- 20 avril pour les équipes éliminées des Coupes et Challenges
- Jeudi 1^{er} mai (jour férié)
- 4 mai pour les équipes éliminées des Coupes et Challenges
- Jeudi 8 mai (jour férié)
- 11 mai

SAISON 2024 - 2025 : MATCHS de CHAMPIONNAT MASCULIN REMIS

Div.	Poule	J	Date du match	n° du match	Équipes		Motif	à jouer le
D1	/	11	14/12/24	28899563	Valdivienne (1)	Usson Isle (1)	Coupe Nouvelle Aquitaine	22/03/25
D2	A	6	27/10/24	28899735	Nord Vienne (1)	Thuré Besse (1)	Arrêté municipal	23/03/25
D2	A	10	08/12/24	28899759	Availles en Châtellerault (1)	Jaunay Marigny (1)	Arrêté municipal	04/05/25
D2	A	12	25/01/25	28899770	Oyré Dangé (1)	Naintré (2)	Arrêté municipal	à définir
D2	A	12	26/01/25	28899768	Cernay St Genest (1)	Jaunay Marigny (1)	Arrêté municipal	23/03/25
D2	A	14	08/02/25	28899780	Jaunay Marigny (1)	Poitiers Stade (3)	Arrêté municipal	10/05/25
D2	B	5	20/10/24 12/01/25	28899949	St Julien L'Ars (1)	Brion St Secondin (1)	Arrêté municipal	23/03/25
D2	B	11	15/12/24	28899988	FC 3 Vallées 86 (2)	Ligugé (3)	Arrêté municipal	23/03/25
D2	B	12	26/01/25	28899995	Chauvigny (3)	Brion St Secondin (1)	Arrêté municipal	à définir
D2	B	12	25/01/25	28899991	St Maurice Gençay (1)	FC 3 Vallées 86 (2)	Arrêté municipal	19/04/25
D2	B	14	09/02/25	28900005	St Julien L'Ars (1)	ACG Foot Sud 86 (1)	Arrêté municipal	à définir
D2	B	14	09/02/25	28900004	St Maurice Gençay (1)	Montmorillon (2)	Arrêté municipal	03/05/25
D3	A	12	16/02/25	28900186	St Léger de Montbrillais (1)	Quincy (1)	Arrêté municipal	à définir
D3	D	11	09/02/25	28900527	Fleuré (2)	Vivonne (1)	Arrêté municipal	23/03/25
D4	A	11	02/02/25 09/02/25	28922557	Moncontour (1)	La Pallu (2)	Arrêté municipal	à définir
D4	A	12	16/02/25	28922558	Moncontour (1)	Mirebeau (2)	Arrêté municipal	23/03/25
D4	B	12	16/02/25	28922648	Antran (2)	Availles en Châtellerault (2)	Arrêté municipal	23/03/25
D4	C	10	26/01/25 02/03/25	28922730	Paizay Le Sec (1)	St Savin St Germain (2)	Arrêté municipal	à définir
D4	D	12	16/02/25 9/03/25	28922830	Savigny L'Evescault (1)	Mignaloux Beauvoir (3)	Arrêté municipal	23/03/25
D5	A	10	26/01/25	28955998	St Léger de Montbrillais (2)	Loudun (2)	Arrêté municipal	à définir
D5	A	11	09/02/25 01/03/25	28956003	Les Trois Moutiers (2)	St Léger de Montbrillais (2)	Arrêté municipal	à définir
D5	B	9	08/12/24 02/03/25	28956083	Leigné sur Usseau (2)	Antran (3)	Arrêté municipal	23/03/25
D5	E	13	16/03/25	28962435	Jaunay Marigny (3)	Champigny (1)	Arrêté municipal	à définir

DATE A RETENIR

La commission réunit les clubs de D5 pour connaître leur avis sur l'organisation des championnats :

- Lundi 17 mars 2025 à Bouresse à 19h



DÉPARTEMENTAL 3

Match n° 28900520 : Fleuré (2) – ACG Foot Sud 86 (2) en poule D du 08/12/24 remis le 23/02/25

Evocation

La commission prend note la décision de la commission Litiges et Contentieux du 5/03/25 (PV n°23) qui donne match perdu par pénalité (3-0, -1 point) à l'équipe d'ACG Foot Sud 86 (2) pour en donner le gain à l'équipe de Fleuré (2) (3-0, 3 points).

Dossier en Commission d'Appel

Dossier en instance

Match n° 28900535 : ACG Foot Sud 86 (2) – Smarves Iteuil (2) en poule D du 16/02/25 remis le 02/03/25

Réserve

La commission homologue la décision de la commission Litiges et Contentieux du 05/03/25 (PV n°23) qui enregistre le résultat mentionné sur la feuille de match à savoir 1 à 1 entre les deux équipes.

DÉPARTEMENTAL 5

Match n° 28956587 : Availles Limouzine / Pressac (1) – 3 Vallées 86 (5) en poule I du 22/09/24 remis le 02/03/25

Réserve

La commission homologue la décision de la commission Litiges et Contentieux du 05/03/25 (PV n°23) qui enregistre le résultat mentionné sur la feuille de match à savoir 3 à 3 entre les deux équipes.

FORFAIT

Match n° 28956008 : Beuxes (1) – Nord Vienne (3) en poule A du 02/03/2025

4^{ème} forfait de l'équipe de Nord Vienne (3) (sans déplacement).

Amende de 35€ au club Nord Vienne.

Match n° 28956180 : Coussay Les Bois (3) – Ingrandes (3) en poule C du 09/03/2025

1^{er} forfait de l'équipe de Coussay Les Bois (3) (sans déplacement de l'équipe de Ingrandes (3)).

Amende de 35€ au club de Nord Vienne.

Les frais de déplacement de M. Gibeaud Emery (21€41), arbitre de la rencontre, seront à la charge du club de Coussay les Bois. Celui-ci n'ayant pas été prévenu s'est déplacé.

Match n° 28956452 : St Julien/Savigny (3) – Dienne (1) en poule F du 02/03/2025

2^{ème} forfait de l'équipe de St Julien/Savigny (3) (sans déplacement de l'équipe de Dienne (1)).

Amende de 35€ au club de St Julien l'Ars

Match n° 28956454 : Smarves Iteuil/Mignaloux (4) – Fleure (3) en poule F du 09/03/2025

3^{ème} forfait de l'équipe de Smarves Iteuil/Mignaloux (4) (sans déplacement de l'équipe de Fleure (3)).

Amende de 35€ au club de Smarves Iteuil

TRANSMISSION TARDIVES FEUILLE DE MATCH

Amende de 27€

Match n°28956369 : Vendelogne (2) – Avanton (2) en D5 poule E du 9/03/25

Match n°28960363 : Nouaille (4) – St Maurice Gencay (3) en D5 poule F du 9/03/25

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter de la présente notification (article 30 des Règlements Généraux de la L.F.N.-A.) (48 heures pour les coupes départementales) dans les formes réglementaires définies à l'article 190 des R.G. de la FFF, accompagné d'un droit d'examen de 114 €.

Prochaine réunion : sur convocation.

Le président, Eric Maïoroff.

Le Secrétaire, Grégory Bouchet



COMMISSION FEMININE

Réunions du mercredi 5 et 12 mars 2025 Procès-verbal n° 13

Présents MM. Tony FELIX, Stéphane QUARESMA et Laurent LARBALETTE (en visio)

Assiste Mme Adeline URANGA

Excusés Mmes Marion BERGER, Sandrine BOURCIER et Claire LASMIER, MM. Guillaume BEGAY, Olivier DAUBA, Guillaume FAUSTIN LEYBACH et Vincent LEPROUST

Approbation du PV n°12 sans modification.

REPORT DE MATCHS

SAISON 2024 - 2025 : MATCHS de CHAMPIONNAT FÉMININ REMIS								
Div.	Poule	J	Date du match	n° du match	Équipes		Motif	à jouer le
Fém D1	/	10	02/02/25 02/03/25	29226568	Bressuire (1)	Gatinaise (1)	Arrêté municipal et Futsal	à définir
Fém D1	/	10	02/02/25 02/03/25	29226569	Echire St Gelais (1)	Ligugé (1)	Arrêté municipal et Futsal	à définir
Fém D1	/	12	16/02/25	29226577	Echire St Gelais (1)	Thouars (1)	Arrêté municipal	à définir
Fém D3	/	2	15/12/24 19/01/25	30048831	Fleuré/Vernon (1)	Genon sur Vienne (1)	Arrêté municipal	à définir
Fém D3	/	3	02/02/25	30048875	Boisme Clesse (1)	Naintré (1)	Futsal	à définir
Fém D3	/	3	02/03/25	30048615	ASM/Les Trois Moutiers (1)	Chauvigny/Jardres (1)	Arrêté municipal	23/03/25
Fém D3	/	4	09/02/25	30048836	Fleuré/Vernon (1)	Chauvigny/Jardres (1)	Arrêté municipal	à définir
Fém D3	/	4	09/02/25	30048876	Boisme Clesse (1)	ASM/Les Trois Moutiers (1)	Arrêté municipal	à définir
U15F	A	3	15/02/25	53040878	Niort St Florent (1)	Parthenay Viennay (1)	CNA U15F	29/03/25
U15F	A	4	08/03/25	53042526	Vouneuil Béruges/Buxerolles (1)	Chamois/Chauray/Echiré (1)	Interdistrict	29/03/25
U15F	B	3	15/02/25	53040906	Gj VVM Chauvigny (1)	La Baie (1)	Arrêté municipal	29/03/25
U15F	B	8	12/04/25	53040921	Montmorillon (1)	Gf Charente Océan (1)	Coupe U15F	29/03/25
U11-U13F	A	2	08/02/25	53040710	Gj Sud Haut Poitou (1)	Chamois/Chauray/Echiré (1)	Arrêté municipal	19/04/25
U11-U13F	A	3	15/02/25	53040711	Niort St Florent (1)	Gj Sud Haut Poitou (1)	Arrêté municipal	03/05/25
U11-U13F	C	2	08/02/25	53040755	La Chapelle Baton (1)	Venise Verte (1)	Arrêté municipal	19/04/25
U11-U13F	D	3	15/02/25	53044808	Gj Avenir 86 (1)	Gatifoot (1)	Fetis Lahitte pour Gatifoot	19/04/25
U11-U13F	D	3	15/02/25	53040788	Montmorillon (1)	Niort St Florent (2)	Fetis Lahitte pour Niort St Florent	19/04/25
U11-U13F	E	2	08/02/25	53040813	Moncoutat (1)	Gj VVM Chauvigny (2)	Arrêté municipal	05/04/25
U11-U13F	E	2	08/02/25	53044826	Gj Espoir Nord Est 79 (1)	Gj St Varaudaise (1)	Arrêté municipal	05/04/25



Départemental 1 féminine

Forfait

Match n° 29226579 : Avenir 79 (1) – Dissay (1) du 16/02/25

1^{er} forfait de l'équipe de Dissay (1) sans déplacement.

Amende de 35€ au club de Dissay

Départemental 2 féminine

Forfait

Match n° 29235105 : Poitiers Stade (2) – Jaunay Marigny (2) du 02/03/25

2^{ème} forfait de l'équipe de Poitiers Stade (2) sans déplacement de l'équipe de Jaunay Marigny (2).

Amende de 35€ au club de Poitiers Stade

Départemental 3 féminine

Forfait

Match n° 30048835 : Cenon sur Vienne (1) – Venise Verte (1) du 02/03/25

1^{er} forfait de l'équipe de Venise Verte (1) sans déplacement.

Amende de 35€ au club de Venise Verte

Championnat U15F – Phase 3

Forfait

Match n° 53040908 : Neuville (1) – Montmorillon (1) en poule B du 15/02/25

1^{er} forfait de l'équipe de Montmorillon (1) sans déplacement.

Amende de 13€ au club de Montmorillon

Match n° 53042524 : Niort Chamois/Chauray/Echiré (1) – Lusignan (1) en poule A du 22/02/25

2^{ème} forfait de l'équipe de Lusignan (2) sans déplacement.

Non amendé

Match n° 53040911 : GJ VVM Chauvigny (1) – Neuville (1) en poule B du 08/03/25

1^{er} forfait de l'équipe de Neuville (1) sans déplacement.

L'arbitre de la rencontre M. Maitre Robin n'ayant pas été prévenu par le club de Neuville de son forfait s'est déplacé, ses frais de déplacement de 39€25 seront à la charge du club de Neuville.

Amende de 13€ au club de Neuville

Championnat U11-U13F – Phase 3

Forfait

Match n° 53040712 : Pays Néo Créchois (1) – Lusignan (1) en poule A du 15/02/25

1^{er} forfait de l'équipe de Lusignan (1) (sans déplacement).

Amende de 13€ au club de Lusignan

Match n° 53040752 : Loudun (1) – Venise Verte/St Liguairé (1) en poule C du 22/02/25

1^{er} forfait de l'équipe de Venise Verte/St Liguairé (1) (sans déplacement).

Non amendé



Match n° 53040760 : La Chapelle Baton (1) – Loudun (1) en poule C du 08/03/25

1^{er} forfait de l'équipe de Loudun (1) sans déplacement.

Amende de 13€ au club de Loudun

Match n° 53044811 : Gati Foot (1) – Pays Néo Créchois (2) en poule D du 08/03/25

1^{er} forfait de l'équipe de Pays Néo Créchois (2) sans déplacement

Amende de 13€ au club de Pays Néo Créchois

Coupe du Poitou à 11

Forfait

Match n° 53155199 : Niort St Florent (1) – Bressuire (1) du 23/02/25

Forfait de l'équipe de Niort St Florent (1) (sans déplacement de l'équipe de Bressuire (1)).

Amende de 35€ au club de Niort St Florent

L'équipe de Bressuire (1) est qualifiée pour la suite de la compétition

Match n° 53155200 : Naintré (1) – Vicq Sur Gartempe (1) du 23/02/25

Forfait de l'équipe de Vicq sur Gartempe (1) (sans déplacement).

Amende de 35€ au club Vicq sur Gartempe

L'équipe de Naintré (1) est qualifiée pour la suite de la compétition

Match n° 53155202 : Gatinaise (1) – Fontaine le Comte (1) du 23/02/25

Forfait de l'équipe de Fontaine le Comte (1) (sans déplacement).

Amende de 35€ au club Fontaine le Comte

L'équipe de Gatinaise (1) est qualifiée pour la suite de la compétition

Match n° 53155198 : Poitiers Stade (2) – Boisme Clesse (1) du 09/03/25

Forfait de l'équipe de Poitiers Stade (2) sans déplacement de l'équipe de Boisme Clesse (1).

Amende de 35€ au club de Poitiers Stade

L'équipe de Boisme Clesse est qualifiée pour la suite de la compétition

COUPE DU POITOU FEMININE A 11 - 3ème tour				
Dimanche 23 mars 2025				
N°	équipes à domicile	div.	équipes à l'extérieur	div.
1	Avenir 79 1	D1	Thouars 1	D1
2	Boisme	D3	Vrere St Leger 1	D2
3	La Chapelle Baton 1	D2	Bressuire 1	D1
4 *	Echire/Celles/Chauray 1	D1	Moncoutant 1	D1
5	Fleure/Vernon 1	D3	Naintre 1	D3
6	Cenon Sur Vienne 1	D3	Liguge 1	D1
7	Cerizay Co 1	D2	Gatinaise	D1
8	Ste Eanne 1	D2	Dissay 1	D1

Le match Echiré/Celles/Chauray – Moncoutant est reporté à une date ultérieure en raison du match de Coupe Nouvelle Aquitaine pour l'équipe d'Echire/Celles/Chauray le même jour.

**FMI ou Feuille de match Tardive****Amende de 27€**

Match n°29235111 : Jaunay Marigny (2) - Montmorillon (2) en D2F du 09/03/2025

Amende de 15€

Match n° 53040843 : Poitiers 3 Cités (1) – GJ VVM Chauvigny (1) en U11-U13F poule C du 8/02/25

Match n° 53040841 : Bressuire (1) – Poitiers 3 Cités (1) en U11-U13F poule B du 22/02/25

Match n°53040812 : GJ St Varaudaise (1) – GJ VVM Chauvigny (1) en U11-U13F poule E du 22/02/25

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter de la présente notification (article 30 des Règlements Généraux de la L.F.N.A.) (48 heures pour les coupes départementales) dans les formes réglementaires définies à l'article 190 des R.G. de la FFF, accompagné d'un droit d'examen de 114 €.

**La secrétaire de séance,
Adeline Uranga**



COMMISSION JEUNES

POLE ADMINISTRATIF

Réunion du mardi 11 mars 2025
Procès-verbal n° 21

Président : M. Philippe BARRITAUULT
Présents : Mmes Patricia PATRAULT et Sylvie TESSEREAU
MM. Frédéric TURBEAU et SAVIGNY Christian

Le PV n°20 est adopté sans modification

Saison 2024-2025: MATCHS DE CHAMPIONNAT DE JEUNES REMIS									
Cat.	Div.	Poule	J	Date du match	n° du match	Équipes		Motif	à jouer le
U17/U16	D1	/	2	15/02/25	53064561	Jaunay Marigny (1)	Gj Espoir Sud Poitiers (2)	Arrêté municipal	19/04/25
U15	D1	/	2	15/02/25	53064670	Vivonne (1)	Gj VVM Chauvigny (2)	Arrêté municipal	19/04/25
U15	D1	/	2	15/02/25	53064671	Mirebeau (1)	Montmorillon (2)	Arrêté municipal	05/04/25
U15	D2	B	1	08/02/25	53077316	Availles/Bonneuil (1)	Gj Avenir 86 (1)	Arrêté municipal	05/04/25

La Commission se réserve le droit d'amender les clubs qui utilisent très rarement la FMI ou pour un dysfonctionnement récurrent et non expliqué.

Prochaines dates de rattrapage :

- 5/04/25 si éliminés des challenges
- 19/04/25
- 26/04/25
- 3/05/25
- 10/05/25

DATES A RETENIR

Samedi 5 avril :

Finale départementale Festival Foot U13 Pitch

Samedi 19 avril :

Finale Régionale Fétis Lahitte U11

Samedi 10 mai :

Finale Régionale Festival Foot U13 Pitch

Samedi 17 mai :

Journée Nationale des Débutants

Samedi 24 mai :

Finales des Challenges jeunes U18, U15 et Dansac



CHALLENGE U18/U17

1/2 de Finale – samedi 05/04/2025

	Equipe	Div	Equipe	Div
X	GJ Espoir Sud Poitiers (2)	U17 D1	St Benoit (1)	U17 D2 A
Y	Jaunay Marigny (1)	U17 D1	Migné Auxances (2)	U17 D1

Finale – samedi 24/05/2025

Equipe	Div	Equipe	Div
Vainqueur X		Vainqueur Y	

CHAMPIONNAT U18/U17

FORFAIT

Match n°53064521 : GJ Foot Sud 86 (1) – Poitiers Baroc (2) D1 du 15/02/25 reporté au 08/03/25

1^{er} forfait de l'équipe de GJ Foot Sud 86 (1) (sans déplacement de Poitiers Baroc (1))

Amende de 13€ au club de GJ Foot Sud 86

Match n°53064491 : GJ Val de Vonne (2) – GJ Dissay Beaumont (2) D2 du 15/02/25 reporté au 08/03/25

1^{er} forfait de l'équipe de GJ Dissay Beaumont (2) (sans déplacement)

Amende de 13€ au club de GJ Dissay Beaumont

CHALLENGE U15

1/2 de Finale – samedi 05/04/2025

	Equipe	Div	Equipe	Div
X	Buxerolles (2)	D2 C	Vouneuil Béruges (1)	D1
Y	GJ VVM Chauvigny (3)	D2 B	Vivonne (1)	D1

Finale – samedi 24/05/2025

Equipe	Div	Equipe	Div
Vainqueur X		Vainqueur Y	

**CHAMPIONNAT U15****FORFAIT****Match n° 53077314 : ASM/Nord Vienne/Sammarçolles (2) – St Savin/Vicq (1) D2 Poule B du 08/02/25 reporté au 08/03/25**

1^{er} forfait de l'équipe de St Savin/Vicq (1) (sans déplacement)
Amende de 13€ au club St Savin

Math n°53077319 : Coussay/Soc/Pleumartin (1) – Availles/Bonneuil (1) D2 Poule B du 15/02/25 reporté au 08/03/25

1^{er} forfait de l'équipe de Coussay/Soc/Pleumartin (1) (sans déplacement de Availles/Bonneuil (1))
Amende de 13€ au club de Coussay les Bois

CHAMPIONNAT U13**FORFAIT****Match n°53065301 : Vivonne (1) – GJ Dissay Beaumont (4) en D3 poule C du 15/02/25 reporté au 08/03/25**

1^{er} forfait de l'équipe de GJ Dissay Beaumont (4) (sans déplacement)
Amende de 13€ au club de GJ Dissay Beaumont

Match n°53081520 : Mirebeau (2) – GJ Sud Haut Poitou (2) en D3 poule E du 15/02/25 reporté au 08/03/25

1^{er} forfait de l'équipe de Mirebeau (2) (sans déplacement de GJ Sud Haut Poitou (2))
Amende de 13€ au club de Mirebeau

PLATEAUX U11/PHASE 3**RAPPEL :**

L'horaire officiel de début des plateaux est 10h30.

Les feuilles de plateaux et de licences sont à adresser au District **impérativement par l'onglet Foot Animation Loisir (FAL) au plus tard le lundi après la tenue des rencontres.**

La Commission demande aux responsables d'équipe d'écrire lisiblement, de bien veiller à noter le nom de l'équipe sur la feuille de licences ainsi que le nom et numéro de licence du responsable de l'équipe.

Plateaux du 15/02/2025**Poule H : site 1 de Mignaloux Beauvoir**

La Commission demande au club de **Buxerolles** à recevoir **la feuille de licences** de tous les licenciés ayant participé au plateau **avant le 17 mars 2025**

Poule J : site 2 de Ouzilly

La Commission demande au club d'Ouzilly **les feuilles de licences** de tous les clubs participants **avant le 17 mars 2025**

**Prochaine réunion : sur convocation
Le Président, Philippe BARRITAULT**



COMMISSION LITIGES ET CONTENTIEUX

Réunion (par voie électronique) du mercredi 12 mars 2025
Procès-verbal n° 24

Présents : Mme Maryse MOREAU.
MM. Cyrille DENIS et François PAIREMAURE.

Approbation du PV n° 23 (par voie électronique) du mercredi 05 mars 2025 sans modification.

JOUEURS SUSPENDUS

Liste des clubs susceptibles d'avoir un(e) joueur(se) suspendu(e) (sous toute réserve).

Attention

- cette liste peut comprendre des joueurs qui n'ont plus qu'un match à purger dans une des équipes du club.
- cette liste est constituée avant les réunions des Commissions de Discipline du District et de la Ligue de la semaine en cours.
- cette liste ne concerne que les équipes évoluant en championnats de **District** Jeunes ou Seniors.
- cette liste est établie sans avoir connaissance de toutes les mutations entre clubs.

ACG Foot Sud 86	GJ VVM Chauvigny	Poitiers Asac
Archigny	Ingrandes	Poitiers Baroc
Aslonnes	Jardres	Poitiers Beaulieu FC
Availles en Châtelleraut	Jaunay Marigny	Poitiers Cep
Availles Limouzine	La Pallu	Poitiers Gibauderie
Beaumont St Cyr	Lavoux – Liniers	Poitiers Portugais
Biard	Les Trois Moutiers	Rouillé
Bonneuil Matours	Ligugé	Sammarçolles
Cenon / Vouneuil	Loudun	Savigné
Cernay St Genest	Mignaloux Beauvoir	Savigny l'Evescault
Champagné St Hilaire	Migné Auxances	Smarves Iteuil
Chasseneuil St Georges	Mirebeau	St Benoît
Chatain	Moncontour	St Julien l'Ars
Châtelleraut Portugais	Montamisé	St Léger de Montbrillais
Cissé	Montmorillon	St Savin St Germain
Coulombiers	Naintré	St Saviol
Coussay les Bois	Neuville	Stade Poitevin
FC 3 vallées 86	Nord Vienne	Thuré Besse
Fontaine le Comte	Nouaillé Maupertuis	Usson l'Isle
GJ Espoir Sud Poitiers	Oyré Dangé	Valdivienne
GJ Foot Sud 86	Ozon	Vendelogne
GJ Montasèvres	Payroux Charroux Mauprévoir	Vouillé
GJ Val de Vonne	Poitiers 3 cités	Vouneuil Béruges



RAPPEL DE RÈGLEMENT

Attention :

- l'application de l'article 151.1.c des RG de la FFF (26.B.2 des RG de la LFNA) cesse lors des 5 dernières rencontres de championnat.
- l'article 167.4 des RG de la FFF doit s'appliquer lors des 5 dernières rencontres.
- les dispositions ci-dessous s'appliquent aux équipes évoluant en championnat de District qui ont une ou des équipe(s) supérieure(s), quel que soit leur niveau.

CALENDRIER SENIOR MASCULIN 2024 - 2025	MARS					AVRIL					MAI					JUIN								
	1	8	15	22	29	5	12	19	26	1	8	15	22	29	5	12	19	26	1	8	15	22	29	
Vacances scolaires et jours fériés																								
CHAMPIONNAT de D1 à D2	R	16	17	R	18	19	20	R	R	21	R	R	R	R	22									
CHAMPIONNAT de D3 à D5	R	R	13	R	14	15	16	R	R	17	R	R	R	R	18									

Les 29 et 30 mars prochains, tous les championnats départementaux entreront dans les 5 dernières journées.

Depuis l'Assemblée Générale du District de Poitiers du 10/06/22

Application de l'article 26-B-2 des Règlements Généraux de la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine aux clubs dont l'équipe première évolue en championnat de Départemental.

Article 26.B.2 des RG de la LFNA

qui cesse de s'appliquer lors des 5 dernières rencontres de championnat

Équipes Réserves dont l'équipe supérieure dispute un championnat Régional

« Les joueurs amateurs ou sous contrat, âgés de moins de 23 ans au 1er Juillet de la saison en cours, entrés en jeu en seconde période d'une rencontre de championnat Régional Seniors Masculins au sein de l'équipe première de leur club, ainsi qu'avec cette équipe participant à ces championnats à une rencontre de Coupe de France ou de Coupe Régionale, peuvent participer dès le lendemain à une rencontre de championnat Régional ou Départemental avec la première équipe réserve de leur club »

Article 167.4 des RG de la FFF

qui s'applique lors des 5 dernières rencontres de championnat

4. Par ailleurs, ne peuvent entrer en jeu au cours des cinq dernières rencontres de championnat national ou régional, plus de trois joueurs ayant effectivement joué, au cours de la saison, tout ou partie de plus de dix des rencontres de compétitions nationales avec l'une des équipes supérieures disputant un championnat national.

Article 167.3 des RG de la FFF

qui s'applique lors de la dernière rencontre de championnat

3. En outre, ne peuvent participer à un championnat régional, ou dans une équipe inférieure disputant un championnat national, les joueurs ou joueuses étant entrés en jeu lors de l'avant dernière ou la dernière rencontre des matchs retour d'un championnat national ou toute rencontre officielle de compétition nationale se déroulant à l'une de ces dates.

OUVERTURE DE DOSSIER

Match n° 28956369 : Vendelogne (2) – Avanton (2) en Départemental 5 poule E du 16/02/25 remis le 09/03/25

Feuille de match non parvenue.

Présence de joueurs suspendus non contrôlée.

Dossier en instance.



DOSSIERS en INSTANCE

Match n° 28900187 : Coussay (1) – Buxerolles (3) en Départemental 3 poule A du 16/02/25.

Dossier transmis par la Commission de Discipline (PV n° 26 du 27/02/25).

Objet : Arbitre assistant du club de Buxerolles.

La Commission n'a reçu, à ce jour, aucun des rapports demandés et renouvelle sa demande de rapports sur les fonctions occupées par M. Ali BICER au sein de l'équipe et du club à recevoir impérativement avant le **mercredi 19 mars 2025**, sous peine d'amende, à :

- M. Anthony BOUCHARD (Président du club)
- M. Morad BAHJAT (banc de touche, E/DR)
- Mme Sandrine VERMOND (banc de touche, D)
- M. Bayram BICER (banc de touche, A)

Dossier en instance.

Match n° 28922649 : Naintré (3) – Châtellerault Réunionnais (1) en Départemental 4 poule B du 16/02/25

Feuille de match non parvenue.

Présence de joueurs suspendus non contrôlée.

Dossier en instance.

DOSSIER CLASSÉ

Match n° 28956008 : Beuxes (1) – Nord Vienne (3) en Départemental 5 poule A du 16/02/25 remis le 02/03/25

Forfait de Nord Vienne (3)

Dossier classé.

U16 / U17

Match n° 53064555 : Jaunay Marigny (1) – Montmorillon (2) en Départemental 1 poule A du 08/02/25 remis le 08/03/25

Courriel de confirmation de réserve du club de Jaunay Marigny (08/03/25 à 17h39)

Réserve sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club de Montmorillon, pour le motif suivant : des joueurs du club de Montmorillon sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.

La commission prend connaissance de la réserve pour la dire recevable.

Jugeant en premier ressort,

Considérant, après vérification du calendrier de l'équipe de Montmorillon (1) évoluant en U17 Régional 1 poule A que celle-ci ne jouait pas le même jour ou le lendemain.

Considérant, après vérification de la feuille de match du dernier match de l'équipe de Montmorillon (1) évoluant en U17 Régional 1 poule A : Angoulême (1) – Montmorillon (1) du 11/01/25 remis le 22/02/25 en championnat qu'aucun joueur, inscrit sur la feuille de match de la rencontre en rubrique n'a participé à la dernière rencontre officielle de l'équipe supérieure susnommée.

Considérant que l'équipe **de Montmorillon (2) n'est pas en infraction** avec les dispositions de l'article 167.2 des Règlements Généraux de la FFF et l'article 6. 1 des Règlements du District des Compétitions de Jeunes.

Par ces motifs dit la réserve non fondée et enregistre le résultat mentionné sur la feuille de match à savoir 2 à 2 entre les deux équipes.

Les droits de confirmation de réserve (42€) seront débités au club de Jaunay Marigny.

Dossier transmis à la Commission des Jeunes pour homologation.

Dossier classé.



CHALLENGE DANSAC Garçons

Tour 3 Poule A du 08/03/25

Équipes présentes : Chasseneuil St Georges (1) – Châtelleraut SO (2) – GJ Sud Haut Poitou (3) - Migné Auxances (2)

Courriel de Réclamation du club de Chasseneuil St Georges (09/03/25 à 20h59)

Équipes concernées : Châtelleraut SO (2) – GJ Sud Haut Poitou (3) - Migné Auxances (2)

Jugeant en premier ressort,

Considérant qu'en application des dispositions de l'article 187.2 des RG de la FFF, il y a lieu d'informer les clubs de Châtelleraut SO, du GJ Sud Haut Poitou (Boivre, Latillé, Quinçay, Vendelogne et Vouillé) et Migné Auxances (copie du courriel de réclamation) lesquels peuvent formuler leurs observations **avant le mercredi 19 mars 2025**, terme de rigueur.

Dossier en instance.

Tour 3 Poule A du 08/03/25

Équipes présentes : Chasseneuil St Georges (1) – Châtelleraut SO (2) – GJ Sud Haut Poitou (3) - Migné Auxances (2)

Courriel de Réclamation du GJ Sud Haut Poitou (09/03/25 à 8h00)

Équipes concernées : Châtelleraut SO (2) et Migné-Auxances (2)

Jugeant en premier ressort,

Considérant qu'en application des dispositions de l'article 187.2 des RG de la FFF, il y a lieu d'informer les clubs de Châtelleraut SO et Migné Auxances (copie du courriel de réclamation) lesquels peuvent formuler leurs observations **avant le mercredi 19 mars 2025**, terme de rigueur.

Dossier en instance.

DIVERS

Courriels du club de : Smarves Iteuil :

Réponses par courriel.

RÉSERVES NON CONFIRMÉES

- Match n° 28899594 : Neuville (2) – Usson L'Isle (1) en Départemental 1 du 08/03/25.
- Match n° 28899792 : Poitiers Stade (3) – Naintré (2) en Départemental 2 poule A du 09/03/25.
- Match n° 28900014 : FC 3 Vallées 86 (2) – Nouaillé (2) en Départemental 2 poule B du 08/03/25.
- Match n° 28960362 : Rouillé (3) – Coulombiers (1) en Départemental 5 poule H du 02/02 25 remis le 09/03/25.
- Match n° 28960426 : Brion St Secondin (3) – Smarves Iteuil (3) en Départemental 5 poule H du 02/02/25 remis le 09/03/25.
- Match n° 53064726 : Jaunay Marigny (1) – Neuville (2) en U 15 Départemental 2 poule A du 15/02/25 remis le 08/03/25.

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter de la présente notification (article 30 des Règlements Généraux de la L.F.N.A.) (48 heures pour les coupes départementales) 27234811 dans les formes réglementaires définies à l'article 190 des R.G. de la FFF, accompagné d'un droit d'examen de 114 €.

Prochaine réunion sur convocation.

Maryse MOREAU.



COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE L'ARBITRAGE

Réunion restreinte du jeudi 13 mars 2025 (par voie électronique)

PV n°06 du Bureau

Président : M. DUPUIS Bruno

Présents : MM. CHARON Gaël, PLAINCHAMP David

RÉSERVE TECHNIQUE

1- Identification

Match n°28899796 – Départemental 2 - Poule A

Samedi 08 mars 2025 – 20h00

OYRÉ-DANGÉ (1) – INGRANDES (1)

Score : 2 buts à 0.

Arbitre centre (officiel) : MARTEAU Alexandre (n°1182420868)

Arbitre assistant 1 (bénévole) : RENOUX Philip (n° 1162412597)

Arbitre assistant 2 (bénévole) : SALMERON Stéphane (n° 1110893945)

Délégué (bénévole) : FOUQUET Julien (n°2543669095)

2- Intitulé de la réserve posée par le club

Après vérification sur la FMI, la réserve technique a bien été formulée et retranscrite par l'arbitre officiel :

« *Le joueur 14 a changé de maillot en plein match donc n'a pas joué avec le bon numéro.* »

Elle a été confirmée via la messagerie officielle ZIMBRA le dimanche 09 mars à 19h25.

3- Recevabilité

Après l'étude des pièces versées au dossier :

La Commission Départementale de l'Arbitrage (CDA) jugeant en première instance,

Considérant que les réserves visant les décisions de l'arbitre, dites réserves techniques, doivent pour être valables, selon l'article 146 alinéa 1 des règlements généraux de la FFF :

1.

- a) être formulées par le capitaine plaignant à l'arbitre, à l'arrêt du jeu qui est la conséquence de la décision contestée si elles concernent un fait sur lequel l'arbitre est intervenu ;
- b) [...]
- c) être formulées par le capitaine à l'arbitre, dès le premier arrêt de jeu, s'il s'agit d'un fait sur lequel l'arbitre n'est pas intervenu ;
- d) [...]
- e) indiquer la nature des faits et de la décision qui prètent à contestation.

2. Dans tous les cas, l'arbitre appelle l'un des arbitres-assistants et le capitaine de l'équipe adverse ou, pour les rencontres des catégories de jeunes, le capitaine s'il est majeur au jour du match ou à défaut le dirigeant licencié de l'équipe adverse pour en prendre acte. A l'issue du match, l'arbitre inscrit ces réserves sur la feuille de match et les fait contresigner par le capitaine réclamant, le capitaine de l'équipe adverse et l'arbitre-assistant intéressé.

Reçu les rapports demandés aux clubs d'Ingrandes (capitaine et arbitre assistant) et Oyré-Dangé (capitaine, arbitre assistant et délégué).



Considérant que le club d'Ingrandes précise que le joueur numéro 14 de Oyré-Dangé avait son maillot déchiré. L'arbitre lui a parlé et il est sorti pour revenir avec le maillot numéro 13 « *et non avec un 14 dans le dos* ». Au coup de sifflet final, soit le premier arrêt de jeu après la rentrée du joueur d'après l'arbitre assistant et le capitaine. Les capitaines et l'arbitre se dirigent alors vers le vestiaire pour poser la réserve technique.

Considérant que le club de Oyré-Dangé précise que le joueur numéro 14 de leur équipe se fait déchirer le maillot par un joueur adverse. Un arrêt de jeu est sifflé par l'arbitre qui demande le changement de maillot pour le joueur numéro 14 avec le joueur numéro 13 qui n'est pas rentré du match. L'arbitre valide la rentrée du joueur sur le terrain. Au coup de sifflet final, l'entraîneur de l'équipe d'Ingrandes souhaite alors poser une réserve technique vis-à-vis de ce changement de maillot. Il est précisé en plus par l'arbitre assistant que le jeu a repris par un CFD.

Considérant que l'arbitre officiel précise que « *lors d'un duel à la 90ème + 3 minutes d'arrêt de jeu supplémentaires alors que le score était de 2 à 0 pour l'équipe de Oyré/Dangé, le numéro 7 d'Ingrandes Mr AYAITIE Mirzo (licence n°2547451413) est en possession du ballon le long de la ligne de touche du côté des bancs de touche et se dirige vers le camp adverse jusqu'à ce que le joueur n°14 de Oyré/Dangé Mr NOTTELET Scotty (licence n°2543806660) essaye de l'empêcher de poursuivre sa remontée du terrain de manière illicite, s'en suit un duel où Mr AYAITIE dans un premier temps semble conserver la possession du ballon c'est pourquoi je ne siffle pas immédiatement mais quelques instants après celui-ci perd le ballon au profit de Mr NOTTELET et dans la continuité de l'action et du duel au moment où je siffle pour revenir à la première faute de Mr NOTTELET, Mr AYAITIE retient Mr NOTTELET par le maillot pour l'empêcher de progresser ballon au pied et déchire son maillot.* »

Considérant qu'après la sortie du joueur pour mettre son équipement en conformité, « *le jeu a repris par le coup franc direct sifflé en faveur d'Ingrandes et environ 1 minute plus tard Mr NOTTELET m'appelle pour qu'il puisse rentrer sur le terrain conformément à ce que je lui avais demandé et je constate qu'il a un maillot en bon état à savoir celui du n°13 qui n'a pas participé à la rencontre. Je l'autorise donc à pénétrer sur le terrain et à terminer la rencontre avec ce maillot étant clairement informé sans aucune confusion possible que le joueur n°14 inscrit sur la FMI portait le n°13 lors des 3 dernières minutes du temps additionnel de la seconde période et terminera le match ainsi.* »

Considérant que dans son rapport complémentaire, l'arbitre officiel précise que le joueur numéro 14 de Oyré/Dangé est rentré sur le terrain avec le numéro 13 consécutivement à un arrêt de jeu.

Considérant que l'arbitre officiel a confirmé que la réserve technique n'a donc pas été formulée à l'arrêt de jeu qui est la conséquence de la décision contestée si elles concernent un fait sur lequel l'arbitre est intervenu.

Considérant qu'il convient d'appliquer que « *pour l'appréciation des faits, leurs déclarations ainsi que celles de toute personne missionnée par les instances pour la rencontre et assurant une fonction officielle au moment des faits, sont retenues jusqu'à preuve contraire.* » (cf article 128 alinéa 2 des R.G de la FFF)

En conséquence, la CDA **déclare la réserve IRRECEVABLE EN LA FORME.**

Pour information, l'IFAB (notes et modifications – directives pour les exclusions temporaires) précise l'article suivant :

4.6 Infractions et sanctions

Pour toute infraction à la présente Loi, le jeu ne doit pas nécessairement être arrêté et :

- l'arbitre doit demander au joueur de quitter le terrain pour corriger sa tenue ;
- le joueur devra quitter le terrain dès le prochain arrêt de jeu, à moins qu'il n'ait déjà corrigé sa tenue.

Un joueur quittant le terrain pour corriger sa tenue ou en changer doit :

- laisser un arbitre vérifier son équipement avant d'être autorisé à regagner le terrain ;
- attendre l'autorisation de l'arbitre principal pour regagner le terrain (ce qui peut se faire pendant le jeu).



4- Décision

Par ces motifs, la Commission Départementale de l'Arbitrage **déclare la réserve INFONDEE** et transmet le dossier à la Commission Sportive du District de la Vienne de Football pour suite à donner.

Les droits de confirmation de réserve de 42€ seront débités au club d'INGRANDES.

Dans le cadre de l'article 9 du statut de l'arbitrage et conformément à l'article 190 des Règlements Généraux, la présente décision de la Commission de District d'Arbitrage est susceptible d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique, accompagné d'un droit d'examen de 114 euros.

**Le Président,
Bruno DUPUIS**

**Le Secrétaire de séance,
CHARON Gaël**



INFORMATIONS DIVERSES

SECTION FOOTBALL DEPARTEMENTALE

**Collège George SAND
Châtelleraut**



⚽ CONCOURS D'ADMISSION ⚽

Concours Garçons CM2 / 6èmes : MERCREDI 09 AVRIL 2025
de 9h à 15h sur le stade proche du collège G. SAND.

⚽ CONCOURS D'ADMISSION ⚽

Concours Garçons 5èmes / 4èmes : MERCREDI 16 AVRIL 2025
de 9h à 15h sur le stade proche du collège G. SAND.

⚽ CONCOURS D'ADMISSION ⚽

Concours Filles CM2/6èmes/5èmes/4èmes : MERCREDI 07 MAI 2025
de 14h à 17h sur le stade proche du collège G. SAND.

⚽ INSCRIPTION ⚽

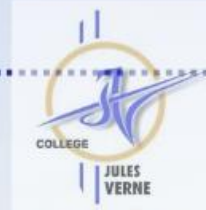
Les dossiers de candidature sont à retirer au :
Collège George SAND 11 rue Arthur Ranc
86100 CHATELLERAULT
ou sur le site du collège



MERCREDI
14 & 21
GARÇONS FILLES
MAI

TEST DE SÉLECTION
DE 8H30 À 16H.

DOSSIER À
RENDRE AVANT
MERCREDI 16 AVRIL
DERNIER DÉLAIS



SECTION FOOTBALL

OBJECTIF :

- RÉUSSIR SA SCOLARITÉ EN ASSOCIANT LE FOOTBALL AUX PARCOURS DE FORMATION
- PERMETTRE À DES ÉLÈVES D'EXERCER LEUR PASSION
- PROPOSER UN BON NIVEAU DE PERFORMANCE SPORTIVE ET SCOLAIRE

REUNION D'INFORMATION

JEUDI 13 MARS À 18H



COLLÈGE JULES VERNE

CONTACT

SIMON LAHEUX, RESPONSABLE SECTION SPORTIVE FOOTBALL
05.49.47.53.02
CE.08607998@AC-POITIERS.FR

DOSSIER
D'INSCRIPTION





COMMISSION TECHNIQUE DEPARTEMENTALE

saison 2024/2025

Stage Détection/Sélection U14 Garçons



CONVOCATION OFFICIELLE

Dans le cadre du « Plan de Performance Fédéral » relayé par la FFF, la LFNA et le District, le Conseiller Technique PPF 86 et les membres de la Commission Technique 86 organisent un rassemblement réservé uniquement à des jeunes joueurs nés en 2011.

Processus de Détection :

- Le 29/08 : stage (environ 40/50 joueurs convoqués)
- Le 06/11 : stage (environ 30/40 joueurs convoqués)
- Le 19/03 : stage (environ 30 joueurs convoqués)
- Le 21/04 : stage sur la journée (environ 15 joueurs convoqués – match amical U15D1)
- Le 28/04 : Tournoi Interdistricts LFNA à NIORT

MERCREDI 19 MARS 2025 à MONTAMISE

(terrain Honneur en herbe – 86360)

(rendez-vous à 13H45 - fin prévue vers 17h)

Pour ce rassemblement, chaque joueur devra se munir :

- de son équipement complet de footballeur
- d'une gourde
- de l'autorisation parentale ci-jointe (si celle-ci n'a pas déjà été fournie)

Liste des 38 joueurs (dont 3 Gardiens de But) convoqués :

- CHÂTELLERAULT S.O.C : **BARBOTIN Enzo**, PERNES Martin, CHABOISSON Louis, ANTIGNY Axel, RENAULT Andy, PLANCHET Maxens, EPINOUX Jehann
- G.J ESPOIR SUD POITIERS : COPPENS Yannis
- G.J VAL de VONNE : BOUET Adrien
- LIGUGE : SAHKO Soriba
- MIGNE-AUXANCES : CHAUVIN Kylian, MARTIN Hélian, MOUSSET Maël, DRAME Aboubacar, ARTUS Adam, EL GOTO Adam
- MONTMORILLON: **PERRIN Titouan**, THEZARD Nathan, AUPETIT Etane, BERGER Maël
- NEUVILLE : OUSSANI Yllan, VALETTE Edgar
- POITIERS ASAC : KHARMOUDI Reda
- STADE POITEVIN F.C : **MIGAULT Niels**, MADI SILAHI Naoufale, EMBOUAZZA Wassil, SANGUINITI Leo, RUIZ Nolan, CHERAFT Nassim, BOKELO Jason, CAILLAUD Gabin, AYRAULT Lucas, THOUMANGOYE Ismaël, DELHOMME Axel, DEVILDER Léni, DESMAZEAU Nathan, LIQUOIS Arsène
- VOUNEUIL/BERUGES : BARBOT-MESMIN Victor

Pour toute autre information complémentaire si besoin, merci de bien vouloir me contacter au 06.44.28.33.94.
Anthony ALLOUIS, Conseiller Technique Départemental PPF 86.



COMMISSION TECHNIQUE DEPARTEMENTALE 86 – PPF

AUTORISATION PARENTALE**PARTIE A REMPLIR PAR LES PARENTS ou les TUTEURS LEGAUX :**

Je soussigné(e) : Madame - Monsieur

demeurant à :

Tél :

E-mail :

agissant en qualité de : **MÈRE – PÈRE – TUTEUR LÉGAL**
(Rayer les mentions inutiles)

Autorise (Nom et Prénom du joueur) :

- A PARTICIPER pour la saison 2024-2025 à tous les stages, matches, tournées, tournois ou manifestations de football placés sous l'égide du District de la Vienne de Football.
- J'AUTORISE le médecin-responsable à pratiquer ou à donner en mon absence, tous les soins que son état de santé nécessite, y compris l'hospitalisation d'urgence, ou à faire pratiquer toute intervention qui s'avérerait indispensable.
- JE CERTIFIE que mon enfant ne présente aucune allergie ou problème médical, et qu'il n'est pas soumis à un régime nutritionnel particulier. **Si OUI, préciser :**

- J'AUTORISE également le District de la Vienne de Football à utiliser pour la promotion de l'opération, les photographies et les enregistrements audiovisuels pris à titre individuel.

Fait à :

Le :

Signature :

ATTENTION :**ce document ne doit pas être envoyé, mais remis au responsable le jour du stage.**

DISTRICT de la VIENNE de FOOTBALL
1 rue François Prat – 86000 POITIERS – Tél : 05.49.61.17.35 –
Mail : DISTRICT@FOOT86.FFF.FR – Site Internet : <https://foot86.fff.fr/>



MINI JEU

Devine de quel club il s'agit à partir de son logo

FACILE



MOYEN



DIFFICILE





RÉPONSES DU VIENNE HEBDO PRÉCÉDENT

Devine de quel club il s'agit à partir de son logo



Frankfort

Wolfsburg

Inter Milan